

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 21 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 21 janvier à 17 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 16 janvier 2023, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Alexandra BUTEL, maire en exercice.

|                                 |    |
|---------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice : | 13 |
| Nombre de membres présents :    | 10 |
| Nombre de suffrages exprimés :  | 13 |

|                         |    |
|-------------------------|----|
| Nombre de voix pour :   | 11 |
| Nombre de voix contre : |    |
| Nombre d'abstentions :  | 02 |

**Présents :** Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Alain MANIVEL, Stéphane PATRAS, Jean-Marie PRAYER, Jacqueline PUGET, Marie-Paule ROGOU, Jean-Louis SERRES  
**Excusés/pouvoirs :** Cécile LAPEYRE (pouvoir donné à MP. ROGOU), Frédérique PRAL (pouvoir donné à S. PATRAS), Jérémy SARRAZIN (pouvoir donné à J. LAPEYRE)

**Secrétaire de séance :** Alain MANIVEL

**Objet : Commission de suivi DSP centre de bien-être O'dycéa (SPL) –  
désignation des 3 membres**

**Vu** la délibération n°2021-077 du 20 mai 2021 approuvant la mise en place d'une commission de suivi de la délégation de service public,

**Vu** la délibération n° 2019-038 du conseil municipal du 23/05/2019, par laquelle le Maire de la Commune du Dévoluy et le Président de la SPL Buëch Dévoluy Exploitation, ont signé une convention pour la gestion et l'exploitation du centre de bien-être « O'dycéa – les bains du Dévoluy » pour une durée de 5 ans ;

**Vu** l'article n°5 de ladite convention, le contrôle par le délégataire est obligatoire via notamment la mise en place d'un comité de suivi qui a pour mission d'analyser et de valider le plan annuel d'actions ;

**Considérant** les démissions survenues au sein du conseil municipal,

**Considérant** les élections complémentaires du 08 janvier 2023,

**Considérant** l'élection de Mme le Maire le 14 janvier 2023 suite à la démission de Mme le Maire le 08/11/2022,

Sont proposés les membres suivants :

- Frédérique PRAL
- Alain MANIVEL
- Alain LAURENS

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DESIGNE** Frédérique PRAL, Alain MANIVEL et Alain LAURENS ; comme représentants de la commune au sein de la commission de suivi de la DSP du Centre de Bien-être O'dycéa (SPL)

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 31\_01\_2023  
Publié le : 31\_01\_2023  
Affiché le : 31\_01\_2023

Pour extrait certifié conforme.  
Le Maire

Alexandra BUTEL

